

CRITERES DU PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le projet doit être construit en cohérence avec les enjeux du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant/du jeune. Le dossier sera étudié par le Secrétariat du prix selon les critères suivants.

I. Éducation artistique et culturelle

1. **Rencontre** : favoriser la rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation.
2. **Pratique** : utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production, mettre en œuvre un processus de création, réfléchir sur sa pratique, s'intégrer dans un processus collectif, aboutir à une réalisation restituant la démarche du projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
3. **Connaissances** : acquérir, en lien avec les apprentissages, un langage culturel permettant de développer un sens critique, de mettre en relation et de mobiliser ses connaissances et savoirs.
4. **Articulation** : la rencontre, la pratique et les connaissances doivent être articulées pour donner sens et cohérence à l'ensemble des actions menées.

II. Construction et rayonnement

1. **Démarche partenariale** : inscrire le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire. Mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel permettant des évaluations et des rencontres régulières entre tous les acteurs du projet : diagnostic préalable partagé, co-crédation du projet, modalités d'accompagnement et d'évaluation communes, co-formation des acteurs.
2. **Implication de l'école/l'établissement** : inscrire le projet dans le projet d'école/d'établissement, encourager la coopération inter-niveaux. Mobiliser les équipes pédagogiques et administratives. Impliquer une proportion significative d'élèves dans le projet.
3. **Rayonnement** : rayonner au-delà du groupe concerné par l'action, a minima au sein de l'école/l'établissement scolaire, du territoire, auprès de la famille et des élus. Communiquer sur le projet et diffuser les outils développés. Permettre la transposition du projet par exemple par un volet de formation.

III. Temporalité

1. **Pérennité** : inscrire le projet de manière durable dans le projet d'école/d'établissement ainsi que dans la dynamique éducative de la structure culturelle.
2. **Différents temps de vie de l'enfant/du jeune** : articuler le projet sur les temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire.
3. **Progression sur le temps long** : favoriser la participation de l'enfant/du jeune sur le long terme et permettre l'apprentissage de l'autonomie en reposant sur sa contribution active.

IV. Audace

1. **Démocratisation culturelle** : évaluer les spécificités et carences culturelles du public concerné pour prendre en compte ses spécificités dans la construction du programme.
2. **Mixité** : faire collaborer différents types de publics et favoriser le vivre ensemble par l'expérience commune.
3. **Audace** : faire preuve d'imagination et d'audace dans la construction, la réalisation et tous les aspects du projet.